



**CNDS**  
CENTRE NATIONAL  
POUR LE  
DÉVELOPPEMENT  
DU SPORT



## NOTE D'ORIENTATION REGIONALE CAMPAGNE CNDS 2019

### Note explicative sur le dispositif «J'apprends à nager»

#### Référence :

Note n°2019-DEFIDEC-02, relative Répartition et orientations de l'enveloppe spécifique réservée, au titre de la part territoriale du CNDS, au dispositif « J'apprends à nager »

\*\*\*\*\*

Il s'agit d'apporter un soutien aux actions visant l'apprentissage de la natation prioritairement pour les enfants résidant dans les quartiers de la politique de la ville.

L'objectif est de **permettre à tous les enfants entrant en classe de 6<sup>ème</sup> de savoir se « sauver »** en leur transmettant les bases du savoir nager. Un travail avec les services départementaux de l'éducation nationale peut être conduit afin d'identifier les jeunes ne sachant pas nager avant l'entrée en classe de sixième.

En 2018, ce dispositif a bénéficié à 14 474 enfants franciliens grâce à la mobilisation de 54 structures associatives et 11 collectivités.

Pour l'année 2019, dans le cadre des nouvelles orientations souhaitées par la Ministre des Sports, un accent plus particulier sera mis sur l'apprentissage de l'aisance aquatique à destination des plus jeunes. Dans cette perspective, **le dispositif « J'apprends à nager » est élargi aux enfants de 4 et 5 ans**, pour lesquels le passage de tests en fin d'apprentissage ne sera pas requis. Le projet devra toutefois contenir une grille d'évaluation du stage.

#### Les porteurs de projet éligibles :

- Les associations sportives et les collectivités territoriales.

#### Publics visés :

- Les enfants de 6 à 10 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans un QPV francilien ou un territoire carencé en contrat de ruralité ;
- Les enfants de 4 et 5 ans ne sachant pas nager et résidant prioritairement dans un QPV francilien ou un territoire carencé en contrat de ruralité ;
- Les enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière.

#### Modalités :

- Les stages d'apprentissage pourront se dérouler pendant les **vacances scolaires, les weekends ou sur des temps périscolaires** ;
- Les coopérations entre mouvement sportif et collectivités territoriales seront privilégiées afin de favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés ;
- **Les stages devront être gratuits** ;
- **La durée minimum devra être de 10h00** et pourra être divisée en séances de 30 minutes à une heure selon le niveau, l'âge et le niveau de pratique des enfants ;
- **Le nombre d'enfants par session sera limité à 15** pour assurer un meilleur apprentissage
- Les séances devront être encadrées dans les conditions de qualification prévues par le code du sport ;

- Pour les enfants de 6 à 12 ans, la capacité à savoir nager devra être validée à la fin du stage par la réussite au test Sauv’Nage validé par le Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ;
- Pour les stages d’apprentissage de l’aisance aquatique à destination des enfants âgés de 4 à 5 ans, le passage de tests enfin d’apprentissage n’est pas requis, l’évaluation de la progression sera évaluée au moyen sous réserve qu’une grille prévue dans le cadre du projet.

**Modalités de dépôt des demandes de subvention :**

Les porteurs devront cette année :

- pour les **collectivités territoriales exclusivement** remplir le CERFA N°12156\*05 (ci-joint) et le déposer à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine et Marne – Pôle sports pour tous – 20, Quai Hippolyte Rossignol 77010 Melun Cedex.
- pour les **associations sportives** faire la demande sur la plateforme « Compte-asso » <https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

<b>La date limite est fixée le 19 avril 2019</b>
--

**En cas de renouvellement d’action, un bilan qualitatif et pédagogique détaillé** est attendu pour justifier d’une nouvelle attribution. Les structures bénéficiaires d’une subvention en 2018 devront obligatoirement joindre à leur demande le compte-rendu financier de subvention (CERFA N°15059\*02) ci-joint.

L’attribution de subvention est assujettie à l’avis de la **commission territoriale CNDS** et à la **validation par le délégué territorial du CNDS**.

**Contact DDCS – Pôle sports pour tous**

Florent NOWAKOWSKI – conseiller d’animation sportive référent :

[florent.nowakowski@seine-et-marne.gouv.fr](mailto:florent.nowakowski@seine-et-marne.gouv.fr)